



Préfet du Gard

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES (Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire)

COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR AUZONNET

Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du captage dit « Source des Peyrouses » situé sur le territoire de la commune de SAINT FLORENT SUR AUZONNET et dont les périmètres de protection concernent la dite commune

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du captage dit « **Source des Peyrouses** » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, en mairie de **SAINT FLORENT SUR AUZONNET** du **lundi 11 mars 2019 à 9 h au vendredi 12 avril 2019 à 16 h 30.**

Toutes informations pourront être obtenues auprès de Monsieur Jean-Pierre BEAUCLAIR, maire de la commune de **SAINT FLORENT SUR AUZONNET (Mairie de SAINT FLORENT SUR AUZONNET-Place Roger Salengro-30960 SAINT FLORENT SUR AUZONNET).**

L'adresse électronique de ladite mairie est : saintflorent@wanadoo.fr et son numéro de téléphone est : **04.66.25.61.72.**

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes :

- à la mairie de **SAINT FLORENT SUR AUZONNET,**
- sur le site INTERNET de la Préfecture du Gard :
 - [http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Captages-d-eau-destinee-a-la-consommation-humaine;](http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Captages-d-eau-destinee-a-la-consommation-humaine)
- depuis un poste informatique mis à la disposition du public :
 - à la préfecture du Gard, 1 rue Guillemette, 30000 NÎMES, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h.

Pendant toute cette même période, chaque intéressé pourra noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture de la mairie du **SAINT FLORENT SUR AUZONNET.**

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Mairie de **SAINT FLORENT SUR AUZONNET (Mairie de SAINT FLORENT SUR AUZONNET-Place Roger Salengro-30960 SAINT FLORENT SUR**

AUZONNET), désignée siège des enquêtes. Il pourra également être fait usage de l'adresse électronique de cette mairie suivante : saintflorent@wanadoo.fr.

Monsieur Michel SALLES, désignée commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NÎMES, recevra le public en mairie de **SAINT FLORENT SUR AUZONNET** :

- **le lundi 11 mars 2019 de 9 h à 12 h**
- **le mercredi 27 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30**
- **et le vendredi 12 avril 2019 de 13 h 30 à 16 h 30**

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché sur un panneau d'affichage officiel situé à l'extérieur des locaux de la Mairie de **SAINT FLORENT SUR AUZONNET**.

Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de ces enquêtes publiques en Mairie de **SAINT FLORENT SUR AUZONNET (Mairie de SAINT FLORENT SUR AUZONNET-Place Roger Salengro-30960 SAINT FLORENT SUR AUZONNET)** ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, dont le siège est 6, rue du Mail à NÎMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès de la préfecture du Gard communication du dossier d'enquêtes, dès la publication de l'arrêté d'ouverture des enquêtes publiques et, à l'issue de celles-ci, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

A l'issue des enquêtes publiques, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet du Gard.